



MAIRIE de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
540, rue Saint Léonard
76490

Tél 02.35.96.25.56
Fax 02.35.96.59.93

L'an deux mil vingt, le 30 juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 juillet deux mil vingt.

Étaient présents: Mesdames BAUDRY Solène, GRENET Laetitia, LAURENT Sandrine, LEGRAS Maya, MALANDAIN Monique, PIGNE Nadia, SOUDET Antoinette et Messieurs BAUDRY Frédéric, GOUPIL Gérard, GUILLET Mathieu, MALANDAIN David, MAROUSE Daniel, MASCRIER Guillaume.

Étaient absents : Monsieur DELAHOULIERE Joffrey, excusé, et donnant procuration à Madame SOUDET Antoinette, Monsieur GOSSELIN Edouard, non excusé.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 13, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Madame Maya LEGRAS a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présentation et vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du comptable du Trésor,
- Affectation du résultat 2019 sur 2020,
- Présentation et vote du budget primitif communal 2020,
- Présentation et vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du comptable du Trésor du budget annexe « lotissement communal »,
- Taux communaux,
- Remboursement acompte location salle polyvalente,
- Vote de la Commission Communale des Impôts Directs,
- Election des représentants du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,
- Vote d'une commission de sécurité de l'axe D40,
- Election d'une commission Urbanisme, architecture, patrimoine,
- Création d'une commission sanitaire santé prévoyance,
- Election d'un titulaire pour le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau,
- Vote d'une participation financière au projet école numérique,
- Propositions d'une augmentation de 250 € pour les associations communales,
- Vote du devis des honoraires de l'architecte concernant le chantier de la Salle Polyvalente,
- Vote du devis des honoraires du coordonnateur concernant le chantier de la Salle Polyvalente,
- Recensement 2021 – Coordonnateur,
- Questions diverses.

DL2020-015	Examen et vote du compte de gestion 2019
-------------------	---

Monsieur David MALANDAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme COUTURIER, Trésorière, à la clôture de l'exercice.

Monsieur David MALANDAIN, Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DL2020-016	Présentation et vote du compte administratif 2019
-------------------	--

La lecture du Compte Administratif 2019 est faite par Monsieur David MALANDAIN, Maire, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

- Prévu :	751 939.79 €
- Réalisé :	453 028.72 €
- Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes

-Prévu :	784 860.59 €
-Réalisé :	830 232.36 €
-Reste à réaliser :	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses

- Prévu :	360 389.92 €
- Réalisé :	164 622.02 €
- Reste à réaliser :	10 000.00 €

Recettes

-Prévu :	360 389.92 €
-Réalisé :	344 147.05 €
-Reste à réaliser :	00.0 €

Résultat de clôture de l'exercice

▪ Investissement	179 525.03 €
▪ Fonctionnement	377 203.64 €
▪ Résultat global	556 728.67 €

Après délibération le compte administratif 2019, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DL2020-017	Affectation du résultat
------------	-------------------------

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	36 965,58 €		216 490,61 €	10 000,00 €	10 000,00 €	169 525,03 €
FONCT	366 351,17 €	52 965,58 €	63 818,05 €			377 203,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	377 203,64 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	377 203,64 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

DL2020-018	Budget primitif communal 2020
-------------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissement pour 2020 arrêté suite à la commission des finances du 23 juillet 2020 :

- Tables pliantes avec chariot salle polyvalente
- Chaises salle polyvalente
- Reprise concessions
- Echelle pour escalier église Ste Gertrude
- Projet école numérique
- tondeuse
- Réparation des urinoirs maternelle
- Remplacement de 2 portes à l'école
- MatéVéhicule pour le service technique

Il précise que tous ces travaux sont inscrits en investissement au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2020 présente un sur-équilibre en investissement de 46 976.98 € soit :

- 201 230.60 € en dépenses
- Et 248 207.58 € en recettes

En fonctionnement le budget est équilibré à 666558.44 € en dépenses et en recettes.

Après présentation, le budget primitif 2020, est voté à l'unanimité des membres présents.

DL2020-019	Examen et vote du compte de gestion 2019 du comptable du trésor du budget annexe « Lotissement communal »
-------------------	--

Monsieur David MALANDAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement communal » est établi par Mme COUTURIER, Trésorière, à la clôture de l'exercice.

Monsieur David MALANDAIN, Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, qui, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

DL2020-020	Présentation et vote du compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement communal »
-------------------	--

La lecture du Compte Administratif 2019 du budget annexe « Lotissement communal » est faite par Monsieur David MALANDAIN, Maire, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

- Prévu :	142 999.64 €
- Réalisé :	142 999.64 €
- Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes

-Prévu :	142 999.64 €
-Réalisé :	47 913.44 €
-Reste à réaliser :	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses

- Prévu :	183 645.09 €
- Réalisé :	183 645.09 €
- Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes

-Prévu :	183 645.09 €
-Réalisé :	183 645.09 €
-Reste à réaliser :	00.0 €

Résultat de clôture de l'exercice

▪ Investissement	179 525.03 €
▪ Fonctionnement	377 203.64 €
▪ Résultat global	556 728.67 €

Résultat de clôture de l'exercice

▪ Investissement	0.00 €
▪ Fonctionnement	- 95 086.20 €
▪ Résultat global	- 95 086.20 €

Après délibération le compte administratif 2019, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DL2020-021	Taux communaux
-------------------	-----------------------

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année il est nécessaire de voter le taux des 3 taxes communales.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que les taxes communales ne soient pas augmentées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2020, soit :

- Taxe d'habitation	8.00 %
- Taxe foncière	15.30 %
- Taxe Foncière non bâtie	35.56 %

DL2020-022	Remboursements acompte location salle polyvalente
-------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au COVID-19, nous devons procéder aux remboursements de 7 acomptes versés pendant cette période, il s'agit de :

Mr LEMAIR Boris pour un acompte de 82.50 €
 Mme CAILLOU Charlotte pour un acompte de 117.50 €
 Mme BASSET Brigitte pour un acompte de 117.50 €
 Mme CLERON Céline pour un acompte de 140.00 €
 Mr BLONDEL Yannick pour un acompte de 117.50 €
 Mme BAUDRY Solène pour un acompte de 117.50 €
 Mme CARPENTIER Anne Sophie pour un acompte de 180.00 €

Selon l'article 5 du règlement de la salle polyvalente : « *Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf cas de force majeure.* »

Après étude des circonstances de ces annulations, le Conseil municipal décide le remboursement de ces acomptes.

DL2020-023	Vote de la Commission Communale des Impôts Directs
-------------------	---

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs composée du Maire ou l'adjoint délégué, président et de 6 commissaires (commune de moins de 2000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les commissaires doivent remplir certaines conditions :

- être de nationalité française ou ressortissante d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précitées ci-dessus, dressée par le Conseil municipal.

Il convient de proposer une liste de quatorze noms pour les commissaires titulaires et quatorze noms pour les commissaires suppléants.

Membres titulaires	Membres suppléants
GUILLET Mathieu	PIGNE Nadia
GRENET Laetitia	LEGRAS Maya
MALANDAIN Monique	VITTECOQ Vincent
MASCRIER Guillaume	PONTY Dominique
GOUPIL Gérard	FRANCK Axel
BAUDRY Frédéric	FLORENTIN Marthe
BAUDRY Solène	BARRET Jean-Marin
SOUDET Antoinette	HEBERT Céline
GOSSELIN Edouard	OUIN Cyrille
MAROUSE Daniel	GOUBET Yves
LAURENT Sandrine	MALANDAIN Nadine
DELAHOULIERE Joffrey	PULITO Adrien

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adresser cette liste à la Direction Générale des Finances Publiques afin que les commissaires de Maulévrier Sainte Gertrude soient désignés.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette liste.

DL2020-024	Election des représentants du Parc naturel des Boucles de la Seine Normande
-------------------	--

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande.

Considérant la candidature de Mesdames LAURENT Sandrine et LEGRAS Maya.

Est nommée délégué titulaire : Madame LAURENT Sandrine

Est nommée déléguée suppléante : Madame LEGRAS Maya

DL2020-025	Vote d'une commission de sécurité de l'axe D 40
-------------------	--

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de voter une commission de sécurité de l'axe D40

Considérant les candidatures de Mesdames LEGRAS Maya et BAUDRY Solène et Monsieur GOSSELIN Edouard.

Sont nommés Mesdames LEGRAS Maya, BAUDRY Solène et Monsieur GOSSELIN Edouard.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal voter une commission urbanisme, architecture et patrimoine.

Considérant la candidature de Madame LAURENT Sandrine et Messieurs GUILLET Mathieu, GOUPIL Gérard et MAROUSE Daniel.

Sont nommés délégués titulaires : Messieurs GUILLET Mathieu, GOUPIL Gérard et MAROUSE Daniel.

Est nommée déléguée suppléante : Madame LAURENT Sandrine

DL2020-027	Création d'une commission sanitaire, santé et prévoyance
-------------------	---

Objectif : Définir une politique communale en matière de santé, veille sanitaire et outils à mettre en place (prévoyance, santé, personnes isolées...) – Réunions consultatives à prévoir (personne non élue intéressée : Bénédicte OUIN) Proposition : Création d'une commission composée de deux titulaires (pouvant s'entourer d'autres personnes, élus ou non).

La commission est composée de : Laëtitia GRENET et David MALANDAIN

DL2020-028	Election d'un titulaire pour le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de leEau)
-------------------	---

Objectif : Définir un titulaire et un suppléant

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 14 voix.

David MALANDAIN a été élu titulaire pour le SAGE à la majorité absolue.

Gérard GOUPIL est suppléant.

DL2020-029	Vote d'une participation financière au projet école numérique
-------------------	--

Objectif : Appel à candidature : présentation du projet : tableau numérique – 4PC portables – 8 tablettes – 8 casques – 8 coques.

Estimation de 8430 euros (peut-être subventionné à 50% (4215 euros).

Proposition : Décision du conseil de ne pas voter ce projet. Report de la décision pour obtenir plus d'éléments concrets sur la candidature et les différentes possibilités.

Vote sur l'accord de principe : Participation financière au projet d'école numérique en attente d'éléments techniques et financiers sur le projet.

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 14 voix.

L'accord de principe d'une participation financière au projet d'école numérique a été voté à la majorité absolue.

DL2020-030	Proposition d'une augmentation de 250 euros pour les associations (4) : RAMDAM, l'Amicale Laïque, les Anciens Combattants et le Club des Anciens
-------------------	---

Pour ce sujet : David MALANDAIN et Monique MALANDAIN (président et vice-présidente d'associations) ont quitté la salle. Il y a donc un total de 12 votants.

Objectif : Aider les associations de la commune (idée commune aux deux programmes) tout en rentrant dans la ligne budgétaire 2020.

Pour le club de football : plutôt une aide matérielle.

Résultat du vote :

Contre : 8 voix

Abstention : 2 voix

Pour : 2 voix.

L'augmentation de 250 euros pour les subventions des associations communales a été refusée à la majorité.

Proposition : Néanmoins, Frédéric BAUDRY propose :

- une participation pour 2020 pour compenser les pertes liées à la crise sanitaire du COVID19.

- de reporter la question d'une augmentation pour les associations au budget de l'année prochaine : permet ainsi d'étudier la situation financière de chaque association.

Objectif : Participation exceptionnelle de 250 euros pour compenser les difficultés liées au COVID.

L'augmentation pour les associations sera discutée au budget 2021, après étude des comptes et des besoins de celles-ci.

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 12 voix.

Une participation exceptionnelle de 250 euros pour les associations communales a été votée à la majorité absolue.

2020-031	Vote du devis des honoraires de l'architecte (maître d'œuvre) concernant le chantier de la salle polyvalente (4855.50 euros)
-----------------	---

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 14 voix

Le devis des honoraires de l'architecte a été voté à la majorité absolue.

DL2020-032	Vote du devis des honoraires du coordonnateur sécurité concernant le chantier de la salle polyvalente (2184 euros)
-------------------	---

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 14 voix

Le devis des honoraires du coordonnateur sécurité (pour le chantier) a été voté à la majorité absolue.

DL2020-033	Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population
-------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2021. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Sophie PELEAU, secrétaire de mairie, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Deux agents recenseurs devront être recrutés également.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21h00

MALANDAIN David



GUILLET Mathieu



MALANDAIN Monique



BAUDRY Solenne



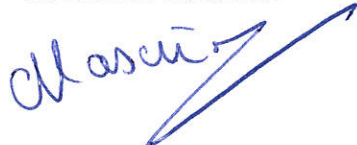
GRENET Laetitia



SOUDET Antoinette



MASCRIER Guillaume



LAURENT Sandrine



PIGNE Nadia



DELAHOULIERE Joffrey

(procuration à SOUDET Antoinette)



LEGRAS Maya



GOSSELIN Edouard

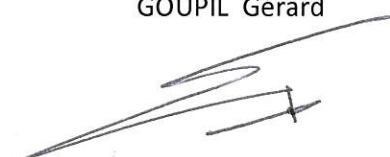
(pas de procuration)



BAUDRY Frédéric



GOUPIL Gérard



MAROUSE Daniel

